

NOMBRE DE MEMBRES  
Du Conseil Municipal : 11  
En exercice : 9  
Ont pris part à la délibération : 7

DATE DE LA CONVOCATION  
17 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit,  
et le vingt-deux janvier à dix-neuf heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, MM RICO William, BELZUNCES Antoine, Mme GOUT Suzette.

Absents : MM. CASTALDI Stéphane et TARDIEU Maurice.

Secrétaire de séance : M. RICO William.

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Syndicat d'Adduction D'eau Potable des Gardies - Election des\_Délégués

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village afin d'améliorer la sécurité des usagers des voies départementales en agglomération, il a été procédé à la consultation de bureau d'études, selon la procédure adaptée, par courrier du 8 décembre 2017.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 800 000 € HT.

Les offres reçues sont :

	Taux de rémunération
RCI - Alès	7.5 %
AMEVIA - Alès	6.8 %
GAXIEU - Alès	6.9 %
INFRAMED - Baillargues	6.2 %

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre d'INFRAMED Ingénierie à Baillargues établie sur la base d'un taux de rémunération de 6.2 % du coût des travaux.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

#### Même séance

Considérant le peu d'emplacements disponibles dans le cimetière, le conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, en séance du 4 septembre 2017, a approuvé le programme d'extension et aménagement du cimetière. Le projet prévoit notamment près de 200 emplacements au sol, un jardin du souvenir pour un coût évalué à 100 900 € HT soit 121 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre des subventions d'investissement,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Département – FDE sollicité	25 % du HT soit	25 225 €
Etat – subvention d'investissement sollicitée	40 % du HT soit	40 360 €
Autofinancement	35 % du HT soit	35 315 €
Autofinancement de la TVA		20 100 €

DÉCIDE la réalisation des travaux au premier semestre 2018.

MANDATE Madame le Maire pour signer les pièces du dossier.

1.

#### VOIRIE

##### Etude pour

#### l'aménagement de la traversée du village

##### Choix du

#### Maîtrise d'œuvre

2.

#### CIMETIÈRE

##### Extension

#### Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat

Même séance3.  
NUMÉROTATION  
DES ADRESSESApprobation  
de l'offre  
de La Poste

Considérant les difficultés rencontrées dans la distribution du courrier et lors de livraisons,

Vu la proposition des services de La Poste pour un audit en conseil de fiabilisation des adresses, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication,

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre de la Poste pour un montant de 4 200.00 € HT soit 5 040.00 € TTC

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance4.  
Travaux en coursEau potable – Travaux amélioration des rendements

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous la RD 8 – La Brasserie, dans le cadre de l'amélioration des rendements, ont été réalisés. La couche de finition du revêtement de la voirie sera réalisée prochainement.

Eau potable – Concession du Service Public (CSP)

Le SIAEP des Gardies a attribué le marché de Concession du Service Public du réseau AEP à VEOLIA, du 01/01/2018 au 31/12/2027.

Le fichier client fourni par la SCAM laisse apparaître de multiples anomalies : des abonnés en secteur d'assainissement autonome se voient facturés de l'assainissement collectif et la situation inverse également.

Même séance5.  
SYNDICAT  
D'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE DES  
GARDIESElection des  
Délégués

Vu la délibération en séance du 7 avril 2014 relative à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Gardies,

Considérant les obligations professionnelles de Monsieur CASTALDI Stéphane, ne lui permettant d'assurer la fonction de délégué titulaire dans des conditions satisfaisantes,

Conformément aux articles L. 5211-6 et L.5211-8 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires : Madame ROMERO Maryse, Maire  
Chemin de Bagadès 30610 LOGRIAN-FLORIAN

Monsieur CHRETIEN Gilles, 1er adjoint Lotissement les  
Brasseries 30610 LOGRIAN FLORIAN

Délégué suppléant : Monsieur CASTALDI Stéphane, conseiller  
Lotissement les Bousques 30610 LOGRIAN FLORIAN

Chacun d'eux ayant obtenu la majorité absolue (7 voix) au premier tour de scrutin.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt heures.